

PROCÉDURE D'ACCOMPAGNEMENT

Votre enfant en situation de handicap a entre 3 et 14 ans et vous souhaitez lui faire vivre des expériences enrichissantes, la procédure à suivre est la suivante :

- 1]** Rencontrer la coordinatrice santé handicap afin d'établir le Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) de votre enfant et déterminer ensemble les besoins et adaptations nécessaires. Cette étape est indispensable pour recenser les besoins et discuter ensemble des modalités de l'accueil.

Afin de vous familiariser avec le document, vous pouvez télécharger le dossier du PAP sur la page « Pôle santé inclusion » du site de la Caisse des écoles.

- 2]** Lors des semaines d'inscriptions prévues à cet effet : faire une demande de préinscription auprès du guichet unique en précisant les dates et l'accueil de loisirs souhaités.

- 3]** Remplir le dossier d'inscription ainsi que la fiche sanitaire caisse des écoles et les fournir au guichet unique.

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription et la fiche sanitaire dans l'onglet « Documents utiles » du site de la Caisse des écoles.

- 4]** Un accompagnement individuel pourra être proposé et mis en place selon les besoins, les capacités et les compétences de l'enfant. Le recrutement d'un animateur spécialisé favorisant l'inclusion et le bon déroulement du séjour pourra être proposé et validé en collaboration avec la famille.

Pour bénéficier de ce dispositif l'enfant doit être bénéficiaire de la notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

- 5]** Après validation de l'inscription les informations seront transmises à l'équipe afin d'anticiper la prise en charge et préparer au mieux l'accueil de l'enfant.

- 6]** Un suivi régulier sera maintenu tout au long de la prise en charge de l'enfant entre la famille, l'équipe d'animation et la coordinatrice. Des rencontres pourront être organisées afin de réactualiser au besoin le Projet d'Accueil Personnalisé (PAP).

Si l'accueil au sein de nos structures ne semble pas adapté, nous veillerons à en informer la famille le plus rapidement possible. (Manque de personnel, aménagements impossibles, alternatives inenvisageables, places insuffisantes...) La Caisse des écoles tentera au mieux de proposer une autre solution de prise en charge et/ou orientation sur le territoire.

Vous avez un doute ? Une question ? Un besoin ?

N'hésitez pas à nous contacter, nous considérerons vos demandes avec intérêt :



Mme FORNONI Jade
06 58 99 08 60
jade.fornoni@la-seyne.fr